

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 19 mars 2025, à compter de 11 h 45, dans la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante. :

***Demande de dérogation mineure n° DM-02-2025 concernant la superficie d'une enseigne projetée en façade principale du commerce situé au 1221, rue de Vimy***

---

Monsieur Michel Brisson, mandataire, soumet cette demande de dérogation mineure concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale, en remplacement de l'existante, projetée en façade du bâtiment commercial sis au 1221, rue de Vimy, implanté au lot n° 1 592 631 et situé en zone n° 209.

#### ***Nature et effet de la demande :***

---

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'installation d'une enseigne commerciale apposée à plat en façade de l'immeuble susmentionné, dont la superficie atteindrait 4,99 mètres carrés, alors que la norme actuellement en vigueur au Règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette superficie à un maximum de 2 mètres carrés, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 2,99 mètres sur la norme actuellement en vigueur.**

Le tout, tel que décrit et illustré au devis graphique préparé par *Image et CIE inc 2021.*, portant le numéro de dossier **2025-01-7729-R4** et révisé en date du 25 février 2025.

Fait à Saint-Césaire ce 28 février 2025.

Nancy Bernier,  
Greffière